



**ARRETE N°93/2024 PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE LA PRATIQUE DE L'ESCALADE SUR LES SITES « LE BELVEDERE-JURASSIK PARK-CAYENNE »**

Nous Eric MELE, Maire de la Commune de GOURDON (Alpes-Maritimes) ;  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2211-1, L.2212.1, L.2212.2 traitant des pouvoirs de Police du Maire ;  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 412.28 al. 1, R 412.28 al.3,4 et R 417.10,  
Vu la Loi modifiée n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, du département et des régions ;  
CONSIDERANT l'organisation d'une battue administrative par la société de chasse de Gourdon le samedi 7 décembre de 8h à 14h  
VU la demande de Monsieur Louis Carlavan, Président de la société de chasse de Gourdon ;  
CONSIDERANT que les parcelles où se situent les voies d'escalade dénommées « Le Belvédère- Jurassik Park – Cayenne » se trouvent dans le champ de tir d'une battue aux sangliers ;  
CONSIDERANT qu'il y a lieu d'interdire temporairement la pratique de l'escalade sur les voies d'escalade dénommées ci-dessus ;

**ARRETE**

Article 1° : Interdiction

La pratique de l'escalade et l'accès aux sites « Le Belvédère - Jurassik Park – Cayenne » est interdite aux usagers le samedi 7 décembre 2024 de 8h à 14h.

Article 2° : Signalisation

Un affichage sur site informera les usagers.

Article 3 ° : Sont autorisés à accéder à la zone concernée :

Les véhicules d'intervention, de secours et de lutte contre les incendies, les ambulances ;  
Les véhicules de services de sécurité civile, gendarmerie, police ;  
La Société de Chasse de Gourdon ;

Article 4° : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Grasse
- Monsieur le Commandant – Communauté de Brigades – Gendarmerie de ROQUEFORT LES PINS.
- Monsieur le Garde Champêtre de GOURDON

Le Maire informe que le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE – 33, Bd Franck Pilatte, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

GOURDON, le 2 décembre 2024

Eric MELE, Maire de GOURDON,

